

Observatoire de l'insertion professionnelle et de la vie des campus

Les enquêtes d'insertion professionnelles menées par l'Observatoire auprès des diplômés de licences professionnelles et de masters s'inscrivent dans une démarche nationale initiée par la Direction Générale de l'enseignement supérieur, et de l'insertion professionnelle (DGESIP) du ministère de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation.

Elles ont pour objectif à partir d'un questionnaire, d'un calendrier et d'un choix de population à enquêter communs, de produire des indicateurs nationaux comparables

Les enquêtes d'insertion professionnelle

Un dispositif national avec un cahier des charges charté :

Le questionnaire :

Le ministère, en relation avec les observatoires a défini un tronc commun de questions, auquel il est possible, pour chaque université d'en rajouter. Le questionnaire adressé par l'Observatoire de l'Université du Mans aux diplômés est très complet et aborde de nombreuses thématiques qui permettent d'identifier les conditions d'emploi des diplômés 18 et 30 mois après leur départ de l'Université : situation à la date de l'enquête, conditions d'accès au premier emploi, caractéristiques de l'emploi, etc... La perception de leur formation et de leur insertion, sont les 2 questions additionnelles de l'université du Mans

Date d'observation :

Tous les ans, au premier décembre, une promotion de diplômés (LP et Master 2) est interrogée par le biais d'un questionnaire administré en ligne (sphinx) sur leur situation professionnelle environ 30 mois après l'obtention du diplôme.

Le champ de l'enquête

Le champ de l'enquête délimité par le ministère concerne les diplômés de nationalité française (ou étrangère avec un baccalauréat obtenu en France) âgés de 30 ans et moins l'année d'obtention du master et n'ayant pas interrompu leurs études entre le baccalauréat et le master. Cependant, l'Université du Mans a fait le choix d'élargir l'enquête à l'ensemble des diplômés de chaque promotion (y compris étrangers, diplômés de la formation continue, âgés de plus de 30 ans)..

Taux de réponse

Pour obtenir un taux de réponse le plus élevé possible (minimum 70 % de réponse), l'observatoire réalise des relances téléphoniques environ dans les 2 mois qui suivent le lancement de l'enquête, le soir de 18h à 20h, certains soirs.